



VULLIENS

Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2022**
3. **Assermentations**
4. **Nomination d'un suppléant à la Commission des Finances**
5. **A/ Préavis 2022/08 « Budget 2023 »**
B/ Rapport de la commission des finances
6. **Préavis 2022/09 « Demande de crédit de CHF 57'000.00 pour le prolongement du couvert nord de la Grande Salle »**
B/ Rapport de la commission ad hoc
C/ Rapport de la commission des finances
7. **Communications municipales**
8. **Rapport des délégations (AIEJ, ASIJ, déchets carnés, SIEMV)**
9. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.
La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 88 membres du Conseil général, 54 sont présents et 19 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2022

Décision : Le PV du 29 septembre 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Quatre personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Patrick Gilliard
- Thomas Cochet
- Maya Cavin
- Nayda Deray

4. Nomination d'un suppléant à la commission des finances

Jonathan Deray se présente et est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Préavis 2022/08 « budget 2023 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis en résumant quelques grandes lignes :

- Le budget a été élaboré sur la base de 640 habitants avec un taux d'imposition à 74.
- Administration : La secrétaire communale prendra sa retraite fin 2023 et une nouvelle personne sera engagée dès août. Le poste de secrétaire sera à double durant 4 mois.
- Sport : alimentation d'un fonds de réserve de CHF 2.00 par habitant pour le remplacement des cibles au stand de tir des Maraîches.
- Forêts : provision prévue pour les prochaines attaques de bostryche. Les ventes de bois de feu devraient augmenter compte tenu de la pénurie d'énergie.
- La grande salle n'est plus louée par les écoles depuis août. Projet de rénovation avec la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite à l'étage ainsi que le remplacement des ampoules par des ampoules à LED.
- Collège : fin des loyers des classes depuis août 2022. Résidé toujours le problème des infiltrations d'eau sur le toit plat.
- Maison communale : suite à la pose des panneaux solaires, la facture d'électricité globale arrive à la Commune qui se charge ensuite de refacturer à chaque locataire. Cela permet aux locataires de bénéficier d'un prix réduit au kWh grâce à l'énergie autoconsommée, produite par les panneaux solaires.
- Le PACom : mise à l'enquête terminée. Prévision pour des frais d'avocat.
- APERO : toujours en constante augmentation. Forte demande pour ces structures.
- Fondation Cherpillod : institution pour l'éducation spécialisée des jeunes de la région de Moudon
- Service des eaux, EU et EC: quelques travaux sont prévus sur la route à la sortie du village direction Moudon, actuellement en réfection par le Canton. La Commune est impactée avec les eaux de ruissèlement du village. Des travaux seront également entrepris à Bressonnaz-Dessous pour résoudre les problèmes d'inondation à l'ancien Moulin. Les frais d'analyses d'eaux restent toujours élevés.
- Résultat : suite à la correction et modification du préavis, un excédent de revenus de CHF 10'288.00.

MARC THONNEY, Président de la Commission des finances, fait part de son rapport. La Commission ressort quelques points. Pour la péréquation, les chiffres sont fournis par le Canton depuis 2011 et une réforme est en cours ayant pour but d'instiller plus de transparence, d'équité et de stabilité dans ce dispositif. A la maison communale, la dépense prévue de CHF 4'000.00 est attribuée aux frais effectifs de conciergerie actuellement exécuté par l'employé communal. Pour l'instruction publique, les coûts de scolarité de l'ASIJ sont répartis par moitié au nombre d'élèves des communes et l'autre moitié selon le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente. La Commune n'a pas la main sur la prévoyance sociale et tout dépend de la politique du gouvernement. L'excédent de dépenses est très proche du

budget précédent qui était basé sur un budget zéro. En conclusion, la Commission des finances propose aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2023 tel que présenté.

ROGER STETTLER : revient sur la lecture du rapport et précise qu'il s'agit d'un excédent de revenus et non de dépenses.

Le président rappelle que la modification du préavis et du budget qui a été adressée aux membres doit être votée avant de passer au vote du budget.

Modification du préavis et du budget : est acceptée à l'unanimité.

Décision : le préavis 2022/08 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 2022/09 « Demande de crédit de CHF 57'000.00 pour le prolongement du couvert nord de la grande salle »

LOIC BARDET, présente le préavis et donne quelques explications supplémentaires. Il rappelle qu'un premier projet avait déjà été présenté par la Municipalité en 2016 avant d'avoir été retiré. Ce nouveau projet est une version simplifiée permettant de maintenir la cohérence avec le reste de la grande salle. La pente du toit sera quelque peu modifiée pour ne pas avoir à demander une dérogation, l'arbre offert par le Conseil de l'Abbaye de la Paix ne sera pas affecté, des fenêtres seront ajoutées et le couvert sera fermé par une porte coulissante. Au niveau des coûts, plusieurs entreprises ont été approchées mais une seule a répondu, les autres ayant répondu par la négative ou simplement pas répondu. Le préavis a donc été fait sur la base de l'offre reçue.

Amendement déposé par la Municipalité : le point 6 du préavis concernant l'amortissement n'a pas lieu d'être puisque les travaux seront financés par les liquidités en fonds de réserves. Ce point est donc supprimé du préavis.

JACQUES DE HALLER, rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette demande de crédit, recommande aux membres du Conseil général d'accepter ce préavis en relevant que ce projet est satisfaisant mais assez minimaliste en réponse aux délibérations passées du Conseil général et qu'il pérennise une situation provisoire qui a néanmoins fait ses preuves. La Commission relève toutefois les points suivants : aucune insonorisation n'est prévue, ni vis-à-vis de l'extérieur, ni pour l'intérieur où il est actuellement connu que les bruits et la musique résonnent excessivement. Ce point devra être réévalué après quelques mois d'utilisation. Les fenêtres prévues à l'ouest ne peuvent pas être ouvertes ce qui ne pose pas vraiment de problème car il existe entre le toit et le mur, un jour suffisant pour l'aération. Par contre, la Commission est d'avis que des fenêtres devraient rapidement être envisagées dans le mur nord tant pour l'éclairage que pour l'esthétique de ce mur (ce travail pourrait être assumé par les employés de la Commune).

MARC THONNEY Président de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

MIREILLE IMMER trouve qu'il est dommage de tout fermer. Une porte coulissante est prévue et pourra être ouverte lors des manifestations.

ERIKA HENRIOD NICOD demande si cela est vraiment trop cher d'ajouter des fenêtres. Réponse : le projet a été établi sur une version minimaliste avec seulement les travaux nécessaires. L'ajout des fenêtres et l'insonorisation seront réévalués par la suite après quelques mois d'utilisation du nouveau couvert.

JACQUES DE HALLER précise que les fenêtres ne font pas partie du préavis puisqu'elles seront posées par l'employé communal. De plus, elles seront en plexiglas permettant de supporter un ballon de football tiré depuis la place de jeu.

BRYAN THONNEY demande s'il est prévu de modifier l'emplacement du bouton pour allumer le couvert. Réponse : oui.

LILIANE THONNEY demande si cela n'est pas possible d'obtenir une deuxième offre. Réponse : 6 offres avaient été demandées et une seule a été reçue. Cependant la semaine dernière, une nouvelle entreprise a approché le Municipal et enverra son offre prochainement.

Modification du préavis, suppression du point 6 : est accepté à l'unanimité.

Décision : le préavis 2022/09 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

7. Communications Municipales

Loïc BARDET

Couvert : remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis et les travaux commenceront en début d'année prochaine et le nouveau couvert pourra être inauguré lors des prochaines manifestations au printemps.

Grande salle : la création d'un WC à l'étage pour les personnes à mobilité réduite aura lieu et la cuisine sera réaménagée. Un préavis sera établi prochainement.

Salles de classe du collège : réflexion en cours quant à la future utilisation de ces locaux.

Chapelle : les cultes sont de retour. Le prochain aura lieu dimanche 18 décembre et le suivant à Pâques 2023.

Maison communale : le studio a été reloué à un habitant du village. Quelques travaux d'entretien courant ont été effectués dans un appartement.

Vente de sapins de Noël : aura lieu samedi 10 décembre à l'ancien local du feu entre 9h30 et 11h30.

PRU, point de rencontre d'urgence : se trouve à la grande salle. Un tout-ménage à ce sujet a été envoyé la semaine dernière. Pour rappel, en cas de délestage électrique, tout sera coupé y compris les antennes téléphoniques. Les Communes doivent prévoir un point qui sera équipé de moyens nécessaires, électricité, radio et téléphone qui fonctionneront même en cas de coupure de courant.

GARY CHERPILLOD

Eaux, EU et EC :

- Les travaux liés à la pose d'un nouveau collecteur des eaux claires au chemin Bourg-Dessus, préavis accepté en septembre, ont été attribués à l'entreprise mais commenceront au printemps.
- Le chantier de la Tuayrette est terminé et les coûts sont moins élevés que prévu.
- La pompe qui relie Vulliens à l'AIEJ se situant à la STAP est hors d'usage. L'AIEJ cherche une solution pour résoudre ce problème au plus vite.

Forêts : une coupe à la Province a été réalisée dans d'excellentes conditions. Elle est terminée avec la plantation d'ifs, de douglas, d'érables et de la charmille. La deuxième coupe à la Fayette a débuté ces jours.

GAËL MANIGLEY

Travaux sur la route direction Moudon : en journée, la déviation passe par le chemin du Crottet. Les feux sont remis en fonction pendant la nuit. Merci de rester prudent, le tronçon étant étroit.

Chemin de la Planche : les travaux liés à l'enterrement de la ligne, à effectuer par la Romande Energie auront finalement lieu au printemps prochain. La Romande Energie prendra contact avec les agriculteurs concernés en temps voulu.

Eclairage public : les derniers devis concernant la remise à jour de notre parc de lampadaires sont entrés récemment. Ceux-ci sont à l'étude et un préavis sera présenté dans le courant 2023.

PATRICIA DUMAS demande qui est responsable de l'état des routes et du nettoyage lors des travaux agricoles. En effet la Vuaz des Chars était passablement sale ces derniers temps et il peut s'avérer dangereux d'y rouler avec ces plaques de terre. Pour terminer elle a constaté que l'accès à l'arrêt de bus « Praz Botsard » n'est pas aisé avec une poussette car il y a seulement une rampe d'escalier. Réponse : La Municipalité s'est également penchée sur le problème de saleté sur les routes et une solution est à l'étude. Concernant l'accès à l'arrêt de bus, une étude auprès de NPPR a été faite et la réponse est en attente.

RAPHAËL LANFRANCHI

PACCom : l'enquête est terminée avec 6 oppositions dont 5 émanant de privés et une de Pro Natura. Des séances de conciliations avec les opposants sont déjà fixées à fin décembre et début janvier. Un conseil général extraordinaire est fixé au 22 mars 2023 dans le but de lever les oppositions qui auront été maintenues et d'adopter le PACCom.

Déchetterie : une réflexion a été faite sur les coûts de transport. Afin de réduire ceux-ci, il a été décidé d'augmenter la taille de la benne à verre avec le tri des trois différentes couleurs de verre ce qui permettra de toucher 2x plus de subventions. Par la suite dans le nouveau projet de la déchetterie, la benne à papier sera aussi agrandie. Une solution pour les déchets encombrants pourrait être également trouvée avec une benne compactante ainsi qu'une solution pour les déchets plastique.

Déchetterie nouveau projet à la STAP : pour faire suite à la réponse négative du Canton, une lettre a été envoyée à Mme Luisier pour contester l'interprétation de cette jurisprudence. En parallèle, un second courrier a été envoyé à l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

OLIVIER HÄHNI,

Travaux Tuayrette : la subvention de l'Etat de 95% sera versée prochainement.

Collège /salles de classe : une rencontre avec l'APERRO a eu lieu pour la visite des locaux. Le projet n'est pas simple, le réseau devrait déjà obtenir le budget. En effet, pour 25 enfants accueillis, cela représenterait CHF 5.00 de plus par habitant pour la globalité des communes. Les normes et exigences du Canton sont élevées avec comme exemple des toilettes à l'étage, un accès extérieur depuis l'étage, un lave-linge, un lave-vaisselle, cuisinette etc. De grosses rénovations seraient à prévoir et à voir si le prix de la location de CHF 180.00 le m² serait rentable. Réflexion en cours.

Sortie des jeunes citoyens : a eu lieu début novembre avec une activité au Karting. Cette sortie était très sympathique avec une bonne participation des jeunes citoyens.

Journée des ainés : a également eu lieu en novembre à la grande-salle. Tout s'est bien passé.

90 ans d'Eliane Thonney : a bien été fêtée avec la Municipalité.

Enfin pour terminer, le Syndic souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

8. Rapport des délégations

AIEJ, par Yvan Cherpillod :

- L'année 2022 n'a pas été facile pour remplir ses fonctions. Les communes qui fournissaient de l'eau ont été en diminution ce qui a dû être compensé par l'eau de Lausanne.
- En 2021, en moyenne 280 m³ /jour ont été pompés contre 830 m³/jour en 2022.
- La nouvelle liaison des Echerins a donné entière satisfaction.
- Ces gros soutirages sur l'eau du lac, avec beaucoup moins de calcaire que l'eau de source a provoqué un décollage dans les conduites et a eu pour conséquence de l'eau de couleur rouge au robinet dans la région de Forel. Il suffit de purger les robinets pour obtenir de l'eau claire.
- Pour les tâches, le Comité Directeur avance toujours sur son plan directeur.
- Un plan du réseau de l'AIEJ a été remis aux membres du Conseil intercommunal afin de familiariser les nouveaux membres avec sa complexité.
- 5 novembre 2022 : une visite de plusieurs sites a été organisée.
- Le départ de la boursière, Josette Stettler, a été annoncé après 21 ans de bons et loyaux services.

ASIJ par Stéphanie Lanfranchi :

- L'ASIJ s'est réunie à 2 reprises :
 - 8 juin 2022 : élections statutaires. Le président en fonction, M. Perret, ne se représente pas et c'est notre Municipal, Gaël Manigley, qui a été élu à l'unanimité. Deux préavis ont été présentés, le premier concernant une demande de crédit pour le changement de tracteur du collège du Raffort et le deuxième concernant les comptes 2022. Les deux sont discutés, votés et acceptés.
 - 21 septembre 2022 : le préavis concernant le budget a été présenté, commenté, voté et accepté.
 - 1^{er} octobre 2022 : inauguration du collège Gustave Roud.

Déchets carnés par Erika Henrioud Nicod :

- Une seule réunion par année :
 - Les panneaux solaires sont en fonction depuis octobre 2021
 - La villa a été libérée du locataire en septembre et d'importants travaux de réfection sont à prévoir tant à l'extérieur qu'à intérieur comme l'isolation, la toiture et le chauffage.
 - Le bénéfice est de CHF 16'700.00

SIEMV : les délégués ont omis de préparer un rapport.

9. Divers et propositions individuelles

ERIKA HENRIOUD NICOD organisera la vente des oranges pour Terre des hommes en mars. Elle est à la recherche de deux enfants de 10 à 14 ans pour l'aider. En cas d'intérêt, merci de s'annoncer.

LOUIS PILLIARD revient sur le préavis du couvert et demande si des travaux de rénovation sont prévus à l'intérieur soit à l'ancien abattoir. Réponse : non le préavis concernant uniquement le couvert. Néanmoins, la Municipalité prend note de cette demande.

CHRISTOPHE CHAPPUIS revient sur le marché de Noël qui a eu lieu la semaine dernière et sur le parking dans le champ d'herbe en dessous de la grande salle en cette période de l'année. Le terrain est mouillé et les voitures amènent beaucoup de terre sur la route en sortant du parking. Il serait bien de refaire ce parking en dur ou d'effectuer quelques travaux pour l'améliorer. La Municipalité a déjà eu des réflexions à ce sujet et a quelques idées comme des grilles gazon ou des bandes de roulement. Cela figure dans le plan d'investissement de cette législature et la Municipalité y reviendra plus tard.

FRANCIS NICOD annonce le loto de la Jeunesse qui aura lieu le 19.02.2023.

YANN PERRET annonce les dates des conseils 2023 :

- Mercredi 22 mars 2023, conseil extraordinaire
- Jeudi 22 juin 2023
- Jeudi 12 octobre 2023
- Vendredi 8 décembre 2023.

En conclusion, il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et remercie chacun pour le travail effectué. La séance se termine à 21h30.


YANN PERRET, Président




CAROLINE DUTOIT, secrétaire